

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 11 mars 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, le lundi onze mars, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2013

Présents : **DURAND** Gilbert, **BARRET** Daniel, **FORTE** Annie, **DOMINI FAURE** Sylviane, **MARTIN** André, **BOULIEU** Véronique, **MARTINEZ** Jacques.

Absents : **VARNET** Elisabeth, **GARCIA** Yann

Excusés : **GENEST** Claude, **CARREZ** Michèle, **LINIGER** Benoît

Pouvoirs :

- **GENEST** Claude a donné pouvoir à Gilbert DURAND
- **CARREZ** Michèle a donné pouvoir à André MARTIN
- **LINIGER** Benoît a donné pouvoir à Daniel BARRET

Secrétaire : Daniel **BARRET**

INTERVENTION DE Mme PAGNON (KPMG)

Mr DURAND rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises a demandé à KPMG une étude concernant la reprise, ou non, de la compétence voirie par la CCBD et ses implications pour chaque commune de la CCBD.

Mme PAGNON, représentante de KPMG Secteur Public présente à l'assemblée le rapport de cette étude.

Il est d'abord préciser que la compétence voirie concerne la création et l'entretien de voirie communales et chemin ruraux ouvert à la circulation. Il s'agit de l'assiette de la voirie, des accotements et des dépendances (parking, aire de retournement...). Le nettoyage, le balayage et le déneigement resteraient à la charge des communes.

Un technicien communautaire de service serait chargé d'organiser et superviser les chantiers sur chaque commune adhérente.

Modalité de gestion financière :

- On abandonnerait le système d'enveloppe par commune pour le remplacer par un système de budget communautaire, plus solidaire.
- Attribution de compensation : les dotations « négatives » devront être reversée à la communauté de commune, ce qui permettrait une hausse du budget global voirie.
- Modalité dévaluation :
 - Investissement : recenser tous les investissements de chaque commune depuis 2006
 - Fonctionnement : en faisant une moyenne des coûts d'entretien des voiries sur les communes de la CCBD, on arrive à un coût de 2,08 € le mètre linéaire.

Il apparait qu'il existe de grandes disparités entre certaines communes.

Il serait judicieux de recalculer le coût de fonctionnement de certaines communes, notamment en ce qui concerne les réfections de tapis (investissement ou fonctionnement).

Fin de l'intervention de Mme PAGNON et début de l'ordre du jour.
Arrivée de Mme Annie FORTE.

- **Compétence voirie**

Monsieur le Maire demande aux élus présents de donner leur avis concernant l'exposé qui vient d'être fait ;

- Serait-il mieux d'avoir un meilleur budget voirie communautaire qui prendrait en charge les voiries communales (les communes seraient déchargées de certains travaux et de charges administratives) ou bien faut-il redonner plus d'importance aux communes.
- Ne serait-il pas judicieux de procéder par étapes en proposant à la communauté d'embaucher dès maintenant un technicien qui serait chargé d'assister les communes pour leur chantier de voirie.
- Qu'en sera-t-il de la compétence voirie intercommunale dans le cas d'une fusion de la CCDB avec une autre communauté de communes (cf : future stratégie intercommunale).

A l'issue du débat, 4 élus (votants) se prononcent contre la prise de la compétence voirie par la CCBD et 6 se prononcent pour.

- **Choix d'un délégué de la commune auprès du SEDI**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que suite à la démission de Monsieur CONTASSOT du conseil municipal, aucun élu n'a été choisi comme suppléant de Monsieur André MARTIN (titulaire).

Mr Daniel BARRET se porte candidat.

Mr Daniel BARRET est élu à l'unanimité des membres votants suppléant de Monsieur MARTIN auprès du SEDI.

- **Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédents débats concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaire pour la rentrée de septembre 2013.

Considérant les difficultés pratiques (locaux, personnels) et financières, le Conseil Municipal se prononce à une voix contre et neuf voix pour, **contre la mise en place** de cette réforme pour la rentrée 2013 et, et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents s'y affèrent.

- **Achat de matériel espace vert**

Monsieur André MARTIN porte à la connaissance de l'assemblée trois devis concernant l'achat de matériel espace vert (aspirateur à feuille, tondeuse, débroussailleuses) : DUBOIS MATERIAUX, BRICOMARCHE, et l'entreprise BOUVIER.

Après étude des devis, et considérant la bonne qualité du service après-vente, le conseil municipal choisit à l'unanimité des membres votants d'acheter le matériel espace vert à DUBOIS MATERIAUX pour un montant de 7047 € HT :

- Tondeuse tractée : 800 €
- Débroussailleuse : 547 €
- Tondeuse autoportée : 4600 €

- Aspirateur à feuilles : 1100 €

Et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document.

- **Eclairage public**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un bureau d'étude mandaté par le SEDI, ERCD, a fait une étude sur l'état de l'éclairage public de la commune.

Il apparaît que l'ensemble du dispositif d'éclairage public communal n'est pas en conformité avec les nouvelles normes qui entrent en vigueur en 2015.

Le coût de la mise aux normes serait d'environ 33000 €.

Pour ces travaux le SEDI donne une subvention de 80 %.

La commune serait maître d'ouvrage (récupération de la TVA)

Considérant les avantages (économie d'énergie, extension possible de l'éclairage public, la remise aux normes) le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne tout pouvoir au Maire pour lancer l'opération de réfection et d'extension du parc d'éclairage public de la commune.

- **Choix d'un bureau d'un prestataire pour l'aménagement sécurité de la RD 244**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis de trois bureaux d'étude pour l'aménagement sécurité (étude, esquisses, travaux) :

- Cabinet EPODE (Chambéry) : 8450 €
- ERCD (Estrablin) : 5100 €
- SARL BET CIERA (Villette sur Ain) : 7500 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres votant de choisir ERCD pour l'étude et la réalisation des travaux de sécurité de la DR 244, tout en lui demandant de s'engager sur un planning et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document.

- **Budget de la Communauté de Commune des Balmes Dauphinoises**

Monsieur le Maire fait un compte rendu d'une réunion du bureau de la CCBBD.

Le budget de la communauté de commune est excédentaire.

Comment faire profiter les communes de cet excédent :

- Construction d'une micro-crèche
- Compétence voirie (?)
- Construction d'un « local ado » avec sanitaires publics et proposition d'accorder aux communes 50000€ par communes pour la construction de sanitaires publics.
- Subvention aux communes pour les PLU
- Utilisation du gymnase de Saint-Chef par les associations de chaque commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Obligation de vérification électrique des bâtiments publics

Deux devis sont proposés :

- APAVE : 1500 €
- SOCOTEC : 1234 €

- Proposition d'achat d'un filet à installer autour du terrain multi sport pour empêcher le ballon d'être projeté sur les terrains voisins :

Deux devis sont proposés :

- 2850 € HT livré et posé
- 2100 € livré

L'assemblée choisit à l'unanimité le devis à 2850 €

- Equipement de la salle communale du Revolet

Proposition d'achat d'un réfrigérateur et d'une cuisinière

Se renseigner pour l'achat d'un lave-vaisselle professionnel pour le foyer communal.

- PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le plan de zonage du PLU est consultable à la mairie. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur ce plan lors d'une prochaine séance du conseil.

- Compte Administratif

Monsieur le maire donne un aperçu global du compte administratif que l'assemblée devra voter à la prochaine séance.

- Location foyer communal

Mr le Maire présente à l'assemblée une demande de l'association Costello pour l'utilisation à titre gratuit du foyer communal.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la demande, le conseil donne son accord.

- Expo peinture

Mme DOMINI annonce la tenue d'une exposition à partir du 5 avril, vernissage le vendredi 5 avril à 18h00

- Logiciel cantine

L'achat d'un logiciel de gestion de la cantine avec télépaiement sera à prévoir au prochain budget. Des devis sont à l'étude

- Problème d'écoulement des eaux pluviales

Il est exposé le problème d'un administré habitant chemin des Champagnes, dont les eaux pluviales, en cas de fortes pluies s'écoulent dans son terrain. Il demande à la mairie de faire des travaux

Il apparait que ce problème est dû aux travaux qui ont été fait sur le terrain de cet habitant, la commune n'a donc pas à intervenir.

- Estimation du prix d'un terrain

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé aux services des domaines de faire une estimation d'un terrain situé au lit dit Montrond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.